

CONFORME

Sous réserve de l'adoption définitive du présent document par le conseil municipal lors de la séance régulière du 10 octobre 2023

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 12 septembre 2023 à compter de 19 h 30, au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 12 SEPTEMBRE 2023 À 19H30**

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 août 2023;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements :
 - 7.1 Adoption du règlement # 46-2023 - Modifiant le règlement # 2014-04 relatif à l'utilisation de l'eau potable;
 - 7.2 Adoption du règlement # 47-2023 - Relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau;
 - 7.3 Avis de motion et dépôt Refinancement – règlement d'emprunt garage municipal et incendie
8. Administration générale:
 - 8.1 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada;
 - 8.2 FQM - Renouvellement de l'assurance municipale 2023-2024 des bâtiments et véhicules;
 - 8.3 Renouvellement revue Continuité – Action patrimoine;
 - 8.4 Adhésion à la Fédération Canadienne des municipalités;
 - 8.5 Inscription à la rencontre sur l'optimisation du réseau des offices d'habitation;
9. Gestion financière et administrative:
 - 9.1 Approbation des comptes à payer;
 - 9.2 Dépôt du rôle d'évaluation - 2024;
 - 9.3 Autorisation des frais de kilométrages au directeur des travaux publics;
 - 9.4 Autorisation pour un prêt temporaire au montant de 2 800 000 \$ afin de financer la subvention du ministère MTMD accordée dans le cadre du programme PAVL – Volet Accélération – Projet de réfection des rangs Sainte-Agathe et Saint-Jacques;

10. Sécurité publique et civile;
Aucun sujet soumis à l'ordre du jour
11. Transports - Réseau routier:
 - 11.1 Demande de remboursement n°2 auprès du MTMDET - Protocole no 201540 préparations des plans et devis en vue de la reconstruction de la route 218 incluant le remplacement de conduites;
 - 11.2 Demande auprès du MTMD d'effectuer des travaux de nettoyage de fossé en bordure de la route 218, pour aider le flot des eaux pluviales;
 - 11.3 Versement du décompte progressif # 2 du projet n° 19-0947-19-0666 - Action Progex inc.;
 - 11.4 Autorisation du paiement # 2 du projet n° 19251B - FNX-INNOV inc.;
 - 11.5 Mise à jour des taux horaires pour l'an 2023 pour Avizo Experts-Conseils - Projet n° 19-0947-19-0666;
12. Hygiène du milieu – Santé et bien-être:
 - 12.1 Demande de branchement aux services municipaux - 247 rue Tessier;
 - 12.2 Travaux d'installation de nouveaux équipements au panneau de contrôle existant à la station de pompage et remplacement de la sonde de lecture dans le puits #2;
13. Aménagement, Urbanisme et Développement:
 - 13.1 Permis d'août 2023;
14. Loisirs et Culture :
 - 14.1 Camp de jour 2023 – Adoption des frais de compensation pour les demandes de remboursement;
 - 14.2 Dépôt de projet au programme Population active - AQLPH;
15. Varia :
 - 15.1 ARLPHCQ - Adhésion membre de soutien;
 - 15.2 Versement des taxes d'eau 2023 - Société d'aqueduc du 4^e rang;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

1- PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 12 septembre 2023, à 19h30 au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères mesdames, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, Vanessa Robidas-Gravel, et Jacqueline M. Lambert, ainsi que les conseillers messieurs Patrice Vaugeois, et Mario Demers, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Guy Beudet ouvre la séance.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1 **RÉSOLUTION # 6437, 09-2023** **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, demande à la directrice générale de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

Au point Varia, il est demandé par Mme Vanessa Gravel d'ajouter :

15.1 ARLPHCQ - Adhésion membre de soutien.

Et il est proposé par M. Jean Guy-Beaudet d'y ajouter également :

15.2 Versement des taxes d'eau 2023 - Société d'aqueduc du 4e rang.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des deux points ci-haut mentionnés, tout en gardant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 **RÉSOLUTION # 6438, 09-2023** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2023**

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 août 2023 puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

5- CORRESPONDANCE

5.1 **RÉSOLUTION # 6439, 09-2023** **CORRESPONDANCES**

ATTENDU QUE tout membre du public qui désire qu'une correspondance soit déposée à une séance du conseil doit l'adresser par écrit à l'attention du Maire et du Conseil et l'envoyer à la directrice générale de la municipalité afin d'en faire acte de dépôt officiel;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer la réception de l'ensemble des correspondances reçues en date du 6 septembre 2023.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

6- RAPPORT DES ÉLUS

Conseillère siège no 1- Vanessa Robidas-Gravel :

Nomination pour les dossiers : - Volet Sport, Loisirs et Éducation:
 - Développement social - Volet familial
 - Développement économique

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège no 2- Jacqueline M. Lambert :

Nomination pour les dossiers : - Développement social
 - Volet aîné et de l'OMH

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège no 3- Sylvie Lambert :

Nomination pour les dossiers : - Développement culturel et patrimonial

Madame Lambert informe les élus et citoyens des suivis reliés à ses nominations, soit :

- Comité culturel : Une rencontre était prévue aujourd'hui mais elle est remise à plus tard;
- Bibliothèque : Lucie Mainville, notre coordonnatrice de la bibliothèque, a acheté du matériel pour décorer et pour faire du bricolage. Actuellement, nous avons 21 jeunes qui participent et deux cartes cadeaux pour un tirage furent également acquise par la bibliothèque;
- Patrimoine Bécancour offre un cours de généalogie 101. Le cours se donnera du 12 octobre au 30 novembre de 13 heure à 16 heure soit en présentiel ou par zoom.

Conseiller siège no 4- Mario Demers:

Nomination pour les dossiers : - Matières résiduelles
 - Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
 - Environnement et développement durable

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseiller siège no 5- Patrice Vaugeois :

Nomination pour les dossiers : - Communication et technologie
 - Environnement et développement durable
 - Autre nomination diverse : Comité local patrimoine

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège no 6-Nancy C. Demers :

Nomination pour les dossiers : - Santé et du bien-être
 - Développement social - Volet aîné et immigration

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Maire - Jean Guy Beaudet :

Nomination pour les dossiers :

- Sécurité civile et publique
- Projets d'infrastructures
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement
- Autres nominations : - Aréna régional
- MADA
- Comité local du patrimoine;
- Les Cinq Sens, OSBL
- FRR Volet 4
- Ressources humaines

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

7- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7.1 **RÉSOLUTION # 6440, 09-2023 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 46-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2014-04 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard souhaite modifier le *Règlement n° 2014-04 relatif à l'utilisation de l'eau potable* de manière à ajouter et à changer certaines règles prescrites par ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement **# 46-2023** ont été déposés à la séance ordinaire du **15 août 2023** par la conseillère madame Vanessa Robidas-Gravel;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard adopte le règlement **# 46-2023** - Modifiant le règlement **# 2014-04** relatif à l'utilisation de l'eau potable tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard.

ADOPTÉ

7.2 **RÉSOLUTION # 6441, 09-2023 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 47-2023 RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, s'est engagé par la résolution **# 6342,05-2023** à mettre en place les actions de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable avant les échéanciers demandés;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement **# 47-2023** ont été déposés à la séance ordinaire du **15 août 2023** par la conseillère madame Sylvie Lambert;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard adopte le règlement **# 47-2023** - Relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau, tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard.

ADOPTÉ

7.3

**RÉSOLUTION # 6442, 09-2023
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT REFINANCEMENT
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT – GARAGE MUNICIPAL ET INCENDIE**

Par la présente, madame Jacqueline M. Lambert,

- Donne avis de motion et un dépôt de refinancement du règlement d'emprunt 2012-19 pour le garage municipal et incendie est d'une somme restante de 368 100 \$ pour une période de 5 ans;
- Qu'un projet de règlement sera déposé une séance subséquente du conseil.

ADOPTÉ

8- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1

**RÉSOLUTION # 6443, 09-2023
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE
ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028)
NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

ET RÉSOLU de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Louis Plamondon et Donald Martel, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

8.2 **RÉSOLUTION # 6444, 09-2023**
FQM - RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE 2023- 2024
DES BÂTIMENTS ET VÉHICULES

ATTENDU QUE le contrat d'assurance municipale pour les bâtisses et les véhicules arrive à échéance, et que celui-ci doit être renouvelé à chaque année;

ATTENDU QUE suite à la révision des besoins réalisée avec le courtier de la FQM Assurances, la municipalité a reçu le renouvellement du contrat pour l'année 2023-2024;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy C. Demers

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement du contrat d'assurance municipale auprès de la FQM Assurances Inc. combinée avec La Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période de novembre 2023 à novembre 2024, et de faire le paiement de la facture n° 10846 pour une somme de 34 085,39 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

8.3 **RÉSOLUTION # 6445, 09-2023**

RENOUVELLEMENT REVUE CONTINUITÉ - ACTION PATRIMOINE

ATTENDU QU'avec le renouvellement de l'adhésion à l'organisme Action Patrimoine nous contribuons à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec;

ATTENDU QUE cet organisme publie la revue Continuité à raison de quatre parutions par année et que les sujets touchent d'emblée à la préservation de notre patrimoine;

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Lambert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au renouvellement de l'adhésion à Action Patrimoine et de renouveler l'abonnement de la revue Continuité au coût de 100,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

8.4

RÉSOLUTION # 6446, 09-2023 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux;

ATTENDU QUE la FCM est présente pour obtenir des informations claires sur les enjeux concernant les gouvernements municipaux de tout le pays, comme le logement abordable, la planification des infrastructures, les défis environnementaux, etc.;

ATTENDU QUE la FCM, au nom et pour ses membres :

- Rassemble les gouvernements municipaux de toutes tailles
- Influence les priorités fédérales
- Offre à ces membres des outils spécifiques et à haute valeur ajoutée
- Renforce les capacités locales
- Défend les intérêts municipaux
- Favorise les échanges entre les élus municipaux

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU QUE la municipalité adhère comme membre de la FCM pour l'année 2023-2024 et autorise la dépense pour un montant d'environ 331.90 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

8.5

RÉSOLUTION # 6447, 09-2023 INSCRIPTION À LA RENCONTRE SUR L'OPTIMISATION DU RESEAU DES OFFICES D'HABITATION

ATTENDU QUE La Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis sur pied, au printemps dernier, un comité composé de représentants de la Fédération québécoises des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) afin de soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle démarche d'optimisation du réseau des offices d'habitation (OH);

SUR PROPOSITION DE madame Nancy C. Demers

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal a pris connaissance du rôle et officialise ainsi l'acte de dépôt.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

9.3

**RÉSOLUTION # 6450, 09-2023
AUTORISATION DES FRAIS DE KILOMÉTRAGES
AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la municipalité a présentement deux chantiers majeurs en cours, dont les travaux de remplacement des conduites, ainsi que les travaux de réfection des rangs, Ste-Agathe et St-Jacques, nécessitant des visites régulières sur les chantiers par le directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède qu'un seul camion municipal pour l'ensemble des employés des travaux publics, et que ceux-ci devraient constamment s'arrêter pour laisser ledit camion au directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE pour permettre à tous les employés de pouvoir se déplacer adéquatement et rapidement sur les lieux de façon plus efficace, le directeur des travaux publics a proposé d'utiliser son véhicule personnel, et ce, pour la durée des travaux;

IL EST PRORPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiements des frais de kilométrage pour les déplacements du directeur des travaux publics effectuer avec son véhicule personnel, et ce, dans le cadre des travaux.

ADOPTÉ

9.4

**RÉSOLUTION # 6451, 09-2023
AUTORISATION POUR UN PRÊT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 2 800 000 \$
AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE MTMD ACCORDÉE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME PAVL - VOLET ACCÉLÉRATION No 532380402201
PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINTE AGATHE ET SAINT-JACQUES**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM pour effectuer la conception des plans et devis pour des travaux de réfection des rangs Sainte-Agathe Ouest et Saint-Jacques Est pour la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

ATTENDU QUE la lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) reçue le 16 novembre 2022, accordant une aide financière maximale de 2 800 000 \$ pour le projet n° 53238040220 de réfection des rangs Sainte-Agathe Ouest et Saint-Jacques Est;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard autorise l'ouverture d'un financement temporaire au montant de 2 800 000 \$ afin de pourvoir aux déboursés pour les travaux prévus au projet;

QUE la présente demande vise à financer le projet dans l'attente des versements de la subvention du MTMD, le tout dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement et accélération;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Josée Croteau et monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif audit dossier de financement.

ADOPTÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

11- TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER:

11.1 **RÉSOLUTION # 6452, 09-2023** **DEMANDE DE REMBOURSEMENT N°2 AUPRÈS DU MTMDET - PROTOCOLE NO 201540** **PRÉPARATIONS DES PLANS ET DEVIS EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 218** **INCLUANT LE REMPLACEMENT DE CONDUITES**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a signé avec le MTMDET un protocole de collaboration n° **201540** pour participer aux frais de préparation des plans et devis en vue de la reconstruction de la route 218, incluant le remplacement de conduites, projet n° **154160341**;

ATTENDU QUE le décompte des dépenses s'y rattachant ont été validées par la firme comptable ainsi qu'acceptées par le MTMDET;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

APPUYÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à produire la facture n° 2 de réclamation d'un montant de 1 671.86 \$ auprès du Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports.

ADOPTÉ

11.2 **RÉSOLUTION # 6453, 09-2023** **DEMANDE AUPRÈS DU MTMD D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉ** **EN BORDURE DE LA ROUTE 218, POUR AIDER LE FLOT DES EAUX PLUVIALES**

ATTENDU QUE certains fossés dans la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard ont besoin d'être reprofilé pour améliorer les écoulements d'eau le long des chemins;

ATTENDU QUE des travaux du nettoyage de fossé sont à entreprendre en bordure de la route 218, entre les adresses 605 à 616;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit transmise au Ministère des Transports et de la Mobilité durable, afin que celui-ci puisse réaliser les travaux demandés pour pallier cette problématique majeure, étant responsable de la gestion de l'entretien de la route 218.

ADOPTÉ

11.3

**RÉSOLUTION # 6454, 09-2023
VERSEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2
DU PROJET N° 19-0947-19-0666 - ACTION PROGEX INC.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement du **décompte progressif # 2** de l'entrepreneur Action Progex inc. au montant de **1 807 309.24 \$**, taxes incluses, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement pour le projet n° **19-0947-19-0666**;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la firme Stantec Experts-Conseils Ltée., ayant le mandat de surveillance des travaux, se doit de vérifier tous les items faisant partie des réclamations demandées dans la facture soumise n° **12726**, et qu'après avoir procédé à l'analyse de ce premier décompte progressif, la firme de surveillance recommande de faire le paiement tel que mentionné dans la lettre de recommandation transmise le 31 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil autorise le paiement du **décompte progressif # 2** de l'entrepreneur Action Progex inc. au montant de **1 807 309.24 \$**, taxes incluses, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement.

ADOPTÉ

11.4

**RÉSOLUTION # 6455, 09-2023
AUTORISATION DU PAIEMENT #2
DU PROJET N° 19251B À FNX-INNOV INC.**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a reçu la **demande de paiement # 2** pour les travaux réalisés et en exécution, par la firme FNX-INNOV inc. en lien avec le projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet n° **19-0947-19-0666**;

ATTENDU QU'un paiement de **9 840,43 \$ taxes incluses** est demandé par la firme FNX-INNOV inc., pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat du contrôle qualitatif des matériaux, mandat n° **19251B**;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de la facture n°**418882** à la firme FNX-INNOV inc. au montant de **9 840,43 \$ taxes incluses**.

ADOPTÉ

11.5

**RÉSOLUTION # 6456, 09-2023
MISE À JOUR DES TAUX HORAIRES POUR L'AN 2023
POUR AVIZO EXPERTS-CONSEILS - PROJET N° 19-0947-19-0666**

ATTENDU QUE la firme Avizo Experts-conseils inc. a déjà été mandatée pour réaliser le projet cité en titre;

ATTENDU QUE la mise à jour des taux horaires pour l'année 2023 doit être effectuée afin de poursuivre leur mandat;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, a reçu le 15 août 2023, la mise à jour des taux horaires 2023 par la firme Avizo Expert-conseils inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mise à jour des taux horaires pour la firme Avizo Experts-conseils inc. et ce, tel que déposé à la municipalité.

ADOPTÉ

12-HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE:

12.1

**RÉSOLUTION # 6457, 09-2023
DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX - 247 RUE TESSIER**

ATTENDU QUE lors de chaque nouvelle construction de bâtiment, le propriétaire doit demander à la municipalité de le desservir des services municipaux jusqu'à l'emprise municipale;

ATTENDU QU'à cette adresse, ce propriétaire aura besoin des 3 services, dont l'aqueduc, le sanitaire ainsi que le pluvial;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses de raccordement des 3 services à cette nouvelle résidence étant situé au 247 rue Tessier, portant le numéro de lot 6133024.

ADOPTÉ

12.2

**RÉSOLUTION # 6458, 09-2023
TRAVAUX D'INSTALLATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS
AU PANNEAU DE CONTRÔLE EXISTANT À LA STATION DE POMPAGE
ET REMPLACEMENT DE LA SONDE DE LECTURE DANS LE PUIS N° 2**

ATTENDU QU'à la station de pompage d'eau potable, il y a différentes interventions à réaliser, dont :

- Remplacer la sonde défectueuse dans le puits n°2 par une nouvelle;
- Installer un nouveau « drive » dans le panneau de contrôle existant pour la pompe de distribution 15HP que nous avons déjà;
- Installer deux réactances de ligne 18A 600VAC;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise spécialisés Cyr Système, pour fournir ces équipements et les installer;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses reliées auxdits équipements pour un montant total de 6 855,00 \$, plus le temps de la main d'œuvre estimé à environ 1 250 \$, ainsi que les frais de déplacements s'y rattachant, le tout, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

13-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS - AOÛT 2023**

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en août 2023, deux permis de rénovation et un permis d'abattage d'arbre, furent délivrés, pour un total de 3 permis émis d'une valeur des travaux de 97 200,00 \$ ainsi que 45,00 \$ en coût de permis.

DÉPOSÉ

14-LOISIRS ET CULTURE :

14.1 **RÉSOLUTION # 6459, 09-2023 CAMP DE JOUR 2023 - ADOPTION DES FRAIS DE COMPENSATION POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT**

ATTENDU QUE la réalisation des travaux de remplacement des conduites, de reconstruction de chaussée occasionne des enjeux importants de sécurité dans les aires de chantiers ainsi que des désagréments quotidiens dus aux travaux, à proximité des sites d'animation;

ATTENDU QU'à la lueur de ces facteurs, la municipalité a déclaré qu'elle ne sera pas en mesure d'offrir un camp de jour estival en 2023 dans un cadre adéquat, sécuritaire et à l'image du dynamisme des années antérieures dans un contexte de chantiers majeurs;

ATTENDU QUE par la résolution **# 6289, 03-2023**, la municipalité a pris la décision de ne pas proposer une offre de camp de jour estival en 2023 et d'autoriser un montant de 50.00 \$ par enfant afin de soutenir financièrement les familles de la municipalité lors de leur inscription dans les autres camps de jour;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un total de trois demandes de remboursement (3 enfants) pour les frais d'inscription dans un camp de jour estival offert sur le territoire en 2023, mais qu'une seule demande a été reçue dans les délais conformes, et ce, aux modalités de remboursement établis;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement des frais d'inscription applicables dans les autres camps de jour aux parents demandeurs et ce, conformément aux modalités et cadre normatif établis pour ce faire et donc, d'autoriser à la directrice générale à rembourser le parent ayant déposé sa demande en toute conformité, pour une somme totale de 50 \$.

ADOPTÉ

ATTENDU QUE le programme « Population active » vise à encourager et à soutenir les organismes du réseau du loisir des personnes handicapées dans la promotion de la pratique d'activités récréatives et sportives auprès de leur clientèle;

ATTENDU QUE ledit programme vise plus précisément à :

- Promouvoir la pratique régulière d'activités récréatives et sportives auprès des populations moins actives physiquement;
- Rendre accessible du matériel durable en bon état et sécuritaire et en quantité suffisante pour favoriser la pratique régulière d'activités récréatives et sportives;
- Encourager l'achat local par l'acquisition d'équipements récréatifs et sportifs dans des entreprises du « Panier bleu ».





ATTENDU QUE pour cet appel de projets, le montant maximal de l'aide financière est de 9 500 \$ par organisme et est non récurrent;

ATTENDU QUE pour se qualifier, tout organisme doit :

- Être un organisme à but non lucratif;
- Être membre de l'une des organisations suivantes :
 - Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH);
 - Instance régionale responsable du loisir des personnes handicapées de sa région;
 - Fédération de sport ou organisme national de loisir soutenu par le MEQ;
 - Œuvrer au niveau local ou régional;
- Avoir une ressource humaine affectée au loisir, celle-ci peut être bénévole ou salariée.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard désire favoriser l'inclusion de tous et que, considérant également qu'elle désire favoriser les saines habitudes de vie de ses citoyens, l'acquisition d'équipements spécialisés permettra ainsi aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se déplacer et pratiquer des activités en plein air pendant les 4 saisons puisque les équipements visés sont adaptés spécifiquement à cet effet;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Chaises Kartus se détaillant comme suit :

Équipement	Précisions sur l'équipement	Prix (Taxes en sus)
	Kartus MKII	3,999.99\$
	Polar Stroller Ski Set	219.99\$
	Triathlon Bar	47.69\$
	Bottle Holder	9.99\$

SOUS TOTAL : 4 277.66 \$
 FRAIS DE LIVRAISON : 149.99 \$
 TAXES : 663.04 \$
TOTAL : 5 090.69 \$

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme « Population active » et ce, pour l'acquisition de 2 chaises Kartus MKII et des équipements spécialisés destinés à la pratique d'activités en plein air pour les personnes à mobilité réduite et ce, tels que détaillés ci-haut pour un montant totalisant 8 555.32 \$ plus taxes.

ET RÉSOLU QUE soit autorisée madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe, à déposer ledit projet de demande d'aide financière et qu'elle soit également mandatée afin de représenter la municipalité pour tout suivi relié à ce projet.

ADOPTÉ

15. VARIA :

15.1

RÉSOLUTION # 6461, 09-2023 ARLPHCQ - ADHÉSION MEMBRE DE SOUTIEN

ATTENDU QUE l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) offre un milieu de vie aux personnes de 16 et plus vivants avec une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme qui résident sur le territoire de la MRC de Bécancour.

ATTENDU QU' il compte aujourd'hui plusieurs membres répartis à travers la province, parmi lesquels figurent des municipalités, des villes, des centres communautaires, des organismes;

ATTENDU QUE l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) a pour mission de supporter annuellement près de 1000 personnes dans leur pratique d'activités de loisirs tel que ;

- les ateliers d'apprentissages et thérapeutiques;
- les activités sociales;
- l'intégration;
- le répit;
- l'accompagnement individuel la défense de droits sont au cœur de ses actions.

ATTENDU QUE la municipalité, désirant favoriser l'inclusion de tous au sein de sa collectivité, et désirant par le fait même adapter le cadre de vie offert pour les clientèles à besoins particuliers, désire soutenir l'ARLPHCQ à cet effet puisqu'elle œuvre auprès de ses citoyens et leur propose des services en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité, en devenant *Membre Soutien* pour un montant annuel de 40\$, contribuera à sa manière au maintien des services offerts par l'organisme à sa population, tout en bénéficiant de l'accompagnement des ressources et de formations spécialisées issues dudit organisme, soit l'ARLPHCQ, lorsque nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité adhère comme membre de soutien à ARLPHCQ et ce, au montant de 40 \$ taxes incluses et que soit déléguée madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe, comme personne-ressource auprès de l'organisme.

ADOPTÉ

15.2

**RÉSOLUTION # 6462, 09-2023
VERSEMENT DES TAXES D'EAU 2023 - SOCIÉTÉ D'AQUEDUC DU 4^E RANG**

ATTENDU QUE la Société d'aqueduc du 4^e rang propose une entente à la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard par la résolution # 4234, 02-2017 pour la perception de la taxe d'eau aux citoyens desservis par ladite société à même leur compte de taxes;

ATTENDU QUE le service d'alimentation en eau potable est distribué à des contribuables de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard par la Société d'aqueduc du 4^e rang;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a reçu la facture n° 638222 de la société du 4^e rang d'un montant de 5 123,00 \$ pour le remboursement de la perception de leur taxe;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale de rembourser la taxe d'eau perçue des citoyens desservis par la Société d'aqueduc du 4^e rang au montant total de 5 123,00 \$.

ADOPTÉ

15.3

16-PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur le Maire invite maintenant les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil.

La période de questions débute à 20h05, et termine à 20h17.

17.

**RÉSOLUTION # 6463, 09-2023
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire soit levée à 20h18.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CMQ).

Maire

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean-Guy Beudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2). du Code municipal.



ANNEXE A

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard			
Liste des paiements du mois d'août 2023			
Nom	Description	Réso autorisation	Montant
RIGIDBNY	Quote-part 2023	6233-01-2023	7 140,00 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective	6226-01-2023	2 811,59 \$
D.A.S.	Fédéral	*	3 360,37 \$
	Provincial		9 333,85 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,36 \$
	Station pompage		81,54 \$
	Garage		51,68 \$
	Novo santé		51,68 \$
Hydro-Québec	Station pompage	*	968,26 \$
	Centre communautaire		152,01 \$
	Novo santé		202,85 \$
	Loisirs/bibliothèque		236,56 \$
	Garage municipal		212,25 \$
	Loisir/festival		32,43 \$
	Lumières de rues		315,77 \$
	Bureau municipal		265,69 \$
Cloudli	Téléphonie IP	*	174,37 \$
Attrix	GPS camion	6308-04-2023	36,79 \$
Pétrole Deshaies	Diesel	*	955,19 \$
			987,43 \$
	Location réservoir (entente 3 ans fin 2023)	5409-10-2020	102,33 \$
VISA	Métro - Repas rencontre de chantier	JC	158,62 \$
	Bureau en gros - Achat de 2 écran et souris	6391-07-2023	423,64 \$
	Best buy - Achat de 2 webcams		73,54 \$
	Postes Canada - Journal des faits saillants	6395-07-2023	79,55 \$
	Postes Canada - Journal Express travaux #1	6399-07-2023	71,91 \$
	Postes Canada - Retour d'un achat	JC	1,95 \$
	Postes Canada - Journal Express sécurité #3	6399-07-2023	40,45 \$
	Postes Canada - Journal Express travaux #2	6399-07-2023	38,81 \$
BMR	Pelle, coupe-pelouse, râteau, fluorescent	JC	252,50 \$
	Tige et écrous		31,09 \$
	Coude et collier de serrage		12,56 \$
	Scellant à béton pour entretien de bâtiments		343,78 \$
Carrière PCM	Pierres	6312-04-2023	2 423,50 \$
Isabelle Dubois	Achat de café et lait	JC	17,68 \$
Mini excavation Ghislain Mailhot	Réparation fuite d'eau, rue Brunelle	SL	896,81 \$
	Réparation fuite d'eau, rang St-Antoine		448,40 \$
Réseau biblio	Reliure	JC	114,33 \$
Covris	Essence	*	215,59 \$
	Essence, chlore et soufflette		211,55 \$
	Essence		109,51 \$
Bélangier Sauvé Avocats	Service consultation express - Montant forfaitaire	6173-12-2022	114,98 \$
FQM	Réfection Rang Ste-Agathe et St-Jacques	5927-03-2022	2 242,79 \$
	Projet église - Appel d'offres	5005-07-2019	731,01 \$
Parent de Ste- Sophie	Remboursement frais de camp de jour 2023	6289-03-2023	50,00 \$
Gaudreau environnement inc.	Achat de Pierre	6312-04-2023	238,10 \$

SEAO	Publication - Réfection rang	JC	60,03 \$
Télus	Cell DG et DTP	5362-08-2020	127,00 \$
Itcloud	Sauvegarde en ligne	*	83,30 \$
Avizo Experts-conseils	Projet 3 services - Plans et devis	5080-10-2019	1 077,90 \$
Cauca	Frais de communication et courriel	6399-07-2023	213,14 \$
Charest international	Réparation camion	SL	2 149,19 \$
Motoparts	Chaîne au carburant	SL	345,11 \$
Construction Hugo Couture	Transport du gazebo	6414-07-2023	2 437,47 \$
Excavation Tourigny	Projet ponceau 226 - Décompte progressif # 6	6430-08-2023	11 189,41 \$
Groupe ABS	Projet ponceau 226 - Supervision des travaux	6122-10-2022	4 978,75 \$
Maxi-drain	Achat de ponceaux	6374-06-2023	12 822,29 \$
Solutions hydriques QWATRO	Projet 3 services - Assistance technique	6409-07-2023	2 676,05 \$
Techni-Consultant	Projet 3 services - PRIMEAU-TECQ	6428-08-2023	3 233,38 \$
Cyr système	Corriger problème de la sonde station pompage	SL	684,98 \$
Grimard et Fils inc.	Corde de démarrage et support réparation plaque	SL	145,05 \$
Infotech	Webinaire - Logiciel sygem	6427-08-2023	367,92 \$
Wurth	Gilet de sécurité et inventaire quincaillerie	SL	745,82 \$
Claude Trottier	Fauchage bras court	6309-04-2023	6 400,00 \$
ADMQ	Colloque annuel - Zone 07	6423-08-2023	143,72 \$
Action Progex inc.	Projet 3 services - Versement progressif # 1	6431-08-2023	616 384,42 \$
Stantec	Projet 3 services - Versement progressif # 1	6432-08-2023	43 483,55 \$
FNX Innov inc.	Projet 3 services - Versement progressif # 1	6432-08-2023	310,43 \$
Total des paiements			746 915,56 \$
Total des salaires			30 499,16 \$
Grand total			777 414,72 \$